

Parti vert du Canada

Comité d'appel et de médiation (CAM)

Rapport pour 2020, 2021 et le premier trimestre de 2022

Au début de 2020, le CAM était composé de trois membres.

Au cours de l'année, un membre a été démis de ses fonctions et deux ont démissionné ; nous avons jugé une candidature inadéquate, mais deux anciens membres sont revenus et nous avons acquis deux nouveaux membres, et nous avons donc terminé l'année avec quatre membres.

Le Comité de médiation et d'appel a reçu 13 plaintes en 2020. Trois plaintes ont été transmises par le Conseil fédéral: une fut acceptée par le CAM mais retirée par la suite, une à propos de laquelle une demande de détails supplémentaires n'a pas obtenue de réponse et une qui a été acceptée. Six n'étaient pas valables : trois provenaient de non-membres du parti, deux étaient des abus du formulaire de plainte, et une était due à une incapacité technique de remplir le formulaire par quelque moyen que ce soit. Il y a eu quatre plaintes de membres, dont deux ont été acceptées.

Sur les deux plaintes de membres qui ont été acceptées, la commission a donné raison au plaignant dans les deux cas, faisant une recommandation et une demande au Conseil ; voir ci-dessous.

Avril 2020 : Le Comité des ombudsmans du Parti vert du Canada recommande fortement que la récente élection pour un poste au Conseil fédéral soit réexaminée dans son intégralité en raison de problèmes de procédure.

Octobre 2020 : Le CAM demande au CF de mettre à la disposition d'un membre les documents qu'il (elle, ill,ille) a demandés, ou de nous expliquer pourquoi cela n'a pas été fait conformément à notre propre Constitution.

Données sur les plaintes :

	Renvoyées par le Conseil :	Plainte du membre	Plainte invalide
Total	3	4	6
Accepté	1	2	
Refusé/retiré	2	2	

Mise à jour au 10 novembre 2021 :

Membres :

Un membre a démissionné au printemps. Un autre membre a démissionné au début de l'automne et Bill Matheson s'est joint à nouveau à la CAM. Il nous reste donc trois membres : Kathleen DeWitt, Sara Golling et Bill Matheson.

Plaintes :

Depuis la publication du rapport 2020, nous avons publié des rapports sur trois plaintes, mais nous avons par la suite retiré un rapport, car il a été constaté que nous n'aurions pas dû faire un rapport sur la conduite d'un employé qui ne relevait pas du Conseil fédéral par l'intermédiaire du directeur général. Nous allons examiner plus en profondeur la question de savoir si, et quand, une plainte déposée auprès du CAM peut donner lieu à un commentaire sur la conduite d'un employé.

Un rapport sur la plainte d'un membre a donné lieu à une action en justice contre les membres du CAM qui ont soumis le rapport, par l'un(e) des parties à la plainte. Le rapport a également été divulgué par une ou plusieurs personnes inconnues de nous à un média national et publié.

Étant donné que l'affaire fait actuellement l'objet d'une action en justice, nous ne sommes pas en mesure de fournir d'autres détails ou commentaires.

Nous avons reçu une plainte concernant un membre qui a été choisi comme candidat pour une ACE, mais nous n'avons pas pu enquêter sur la plainte avant l'élection, et nous avons envoyé une note au plaignant à cet effet.

Nous avons refusé une plainte sur la question de l'examen des candidats à une fonction publique, nous avons publié une brève réponse à une autre plainte à ce sujet, et deux autres plaintes sur la même question ont été retirées avant que nous ne commencions une enquête. Une autre plainte sur la question de savoir ce qui constitue un avis approprié d'une assemblée générale des membres a été retirée avant que nous ayons terminé un rapport.

Nous avons également, très récemment, envoyé une lettre au conseil au Conseil fédéral concernant la Constitution et le rôle du Conseil fédéral en tant qu'organe directrice du Parti.

Par le Comité des ombudsmans et des appels :

Kathleen DeWitt, Bill Matheson et Sara Golling.

Mise à jour jusqu'en mars 2022 :

Suite aux élections de la CAM pendant la phase I de l'Assemblée Générale Annuelle de novembre 2021, le CAM a gagné sept nouveaux membres. L'un d'entre eux a par la suite démissionné, et le CAM est désormais composée de **Samuel Moisan-Domm, Krystal Brooks, Miranda Woodland, Michael Pilling, Nick Dickinson-Wilde, Jan Slakov, Sara Golling, Kathleen DeWitt et Bill Matheson.**

Le nouveau CAM a résolu une plainte d'un membre et travaille actuellement sur les plaintes reçues de cinq autres membres.

Le CAM est en train de réviser ses termes de référence et les mettra à la disposition des membres du PVC dans la section CAM du site Web du PVC. Le CAM étudie également la meilleure façon de rendre son travail transparent et disponible pour les membres du PVC.

Par le Comité des médiateurs et des recours : **Samuel Moisan-Domm, Krystal Brooks, Miranda Woodland, Michael Pilling, Nick Dickinson-Wilde, Jan Slakov, Sara Golling, Kathleen DeWitt et Bill Matheson.**